

www.cdg62.fr/

Pour toute information
complémentaire sur cette
sensibilisation, veuillez
contacter le service
prévention du CdG62 :

03 21 52 99 50

prevention@cdg62.fr



Action prévention

Sensibilisation à la gestion de l'alcool en milieu professionnel



cdg 62

www.cdg62.fr/
CENTRE DE GESTION
DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE
DU PAS-DE-CALAIS

CENTRE DE GESTION
DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE
DU PAS-DE-CALAIS

La sensibilisation à la gestion de l'alcool en milieu professionnel

Objectifs de la sensibilisation



1 POUR LA COLLECTIVITÉ

- Réaliser une action de prévention pouvant s'inscrire dans le Document Unique (DU) ;
- Sensibiliser les agents sur les dangers de l'alcool.

2 POUR LE PARTICIPANT

- Découvrir les effets néfastes de l'alcool sur le corps humain ;
- Prendre conscience des dangers que représente l'alcool sur le lieu de travail et sur la conduite ;
- Être sensibilisé à ce danger et changer le comportement ;
- Échanger pour favoriser le dialogue.



Contenu de la sensibilisation

3 heures de sensibilisation
De 5 à 15 participants
Accessible à tout public

- L'essentiel sur l'alcool
- L'équivalence alcool
- L'alcoolémie
- Les effets de la consommation d'alcool
- Quelques chiffres en France
- La législation
- Quand l'encadrement doit-il intervenir ?
- Comment intervenir ?

Parcours avec des lunettes de simulation « Alcool »



Cet atelier a pour objectif d'apporter une prise de conscience du danger avec :

- Un parcours de plots et d'obstacles
- 4 paires de lunettes de sensibilisation différentes

Comment ça marche ?

Vous pouvez disposer de cette sensibilisation au sein de votre collectivité en contactant le service prévention du CdG62 au 03 21 52 99 50
prevention@cdg62.fr